

L'économie coloniale des anciennes zones françaises, belges et portugaises (1914-1935)*

Catherine Coquery-Vidrovitch

Les colonies françaises, belges et portugaises comportent un certain nombre d'analogies aussi bien dans leur configuration générale que sur le plan de la politique coloniale. Il s'agit de colonies ou fédérations d'une étendue énorme, bien que d'un peuplement généralement inférieur à la moyenne de l'Afrique britannique, surtout pour l'Afrique-Équatoriale française et l'Angola¹ (voir fig. 15.1). Le Mozambique et le Rwanda jouaient le rôle de réservoir de main-d'œuvre pour les pays miniers avoisinants : Rhodésie du Nord et du Sud (actuels Zambie et Zimbabwe) et Congo belge (actuel Zaïre), de même qu'en Afrique-Occidentale française, la zone voltaïque (actuel Burkina Faso) pourvoyait en travailleurs mosi les plantations cacaoyères de Côte-d'Ivoire et de Gold Coast (actuel Ghana)².

Sur le plan économique, cette période se révéla décisive. Son début et sa fin furent marqués par deux traumatismes profonds. Le premier — la première guerre mondiale — servit à lancer, malgré la crise brève mais violente des années 1921-1922, un « boom » colonial sans précédent, qui reflétait la prospérité métropolitaine des années 1920. Bien que spectaculaire, cette expansion fut relativement courte ; elle s'acheva avec la longue dépression qui suivit

* *Note du directeur de volume* : ce chapitre a été rédigé en 1974 et révisé en 1980.

1. En 1936, la densité de la population était de 4,2 habitants au kilomètre carré au Congo belge, de 2,8 en Afrique noire française et de 2,4 en Angola. D'après S. H. Frankel, 1938, p. 170 et 202-203.

2. En 1936, le Mozambique et le Rwanda-Urundi avaient des densités de 5,1 et 6,8 habitants au kilomètre carré, respectivement. Il faut aussi tenir compte, en Afrique-Occidentale française (AOF), de la différence entre le Sahel semi-désertique et la zone côtière, plus fertile, dont la densité élevée du petit Togo (14,4) offre un exemple caractéristique. *Ibid.*

L'AFRIQUE SOUS DOMINATION COLONIALE, 1800-1935



15.1. Les ressources des colonies françaises, belges et portugaises (d'après Grandidier, 1934).

la crise de 1930. Tout cela produisit des bouleversements aussi bien sur le plan économique et social que sur le plan idéologique. Vers la fin de cette période, les relations de l'Afrique francophone et lusophone avec le monde extérieur s'en trouvèrent transformées. Les colonies, jusque-là relativement indépendantes de leurs métropoles, commencèrent à être partie intégrante du système capitaliste occidental, dans le cadre d'un système économique cohérent d'exploitation coloniale.

En effet, l'exploitation de ces territoires, fondée sur un système d'investissement très poussé, était relativement récente : les capitaux ne s'y étaient guère aventurés avant la première guerre mondiale, comme le montre le tableau 1.

Tableau 1. *Investissements en Afrique noire.*

En millions de livres sterling	Investissements cumulés 1870-1913 ^a	Investissements cumulés 1914-1936	% en 1936 des investissements totaux en Afrique noire
Afrique britannique	695	421 ^b	77
Afrique noire française ^c	25	29,5	5,7
dont :			
AOF	—	30,4 ^d	2,5
AEF	—	21,2 ^d	1,7 ⁱ
Togo et Cameroun	—	18,6 ^{de}	—
Colonies allemandes	85	—	—
Colonies portugaises	—	66,7	5,4
dont :			
Angola	très peu	31,9 ^{df}	2,6
Mozambique	—	34,7 ^{dg}	2,8
Colonies belges : Congo et Rwanda-Urundi	40	94,4 ^h	11,7
Total (territoires non britanniques)	150 (au moins)	190	22,9

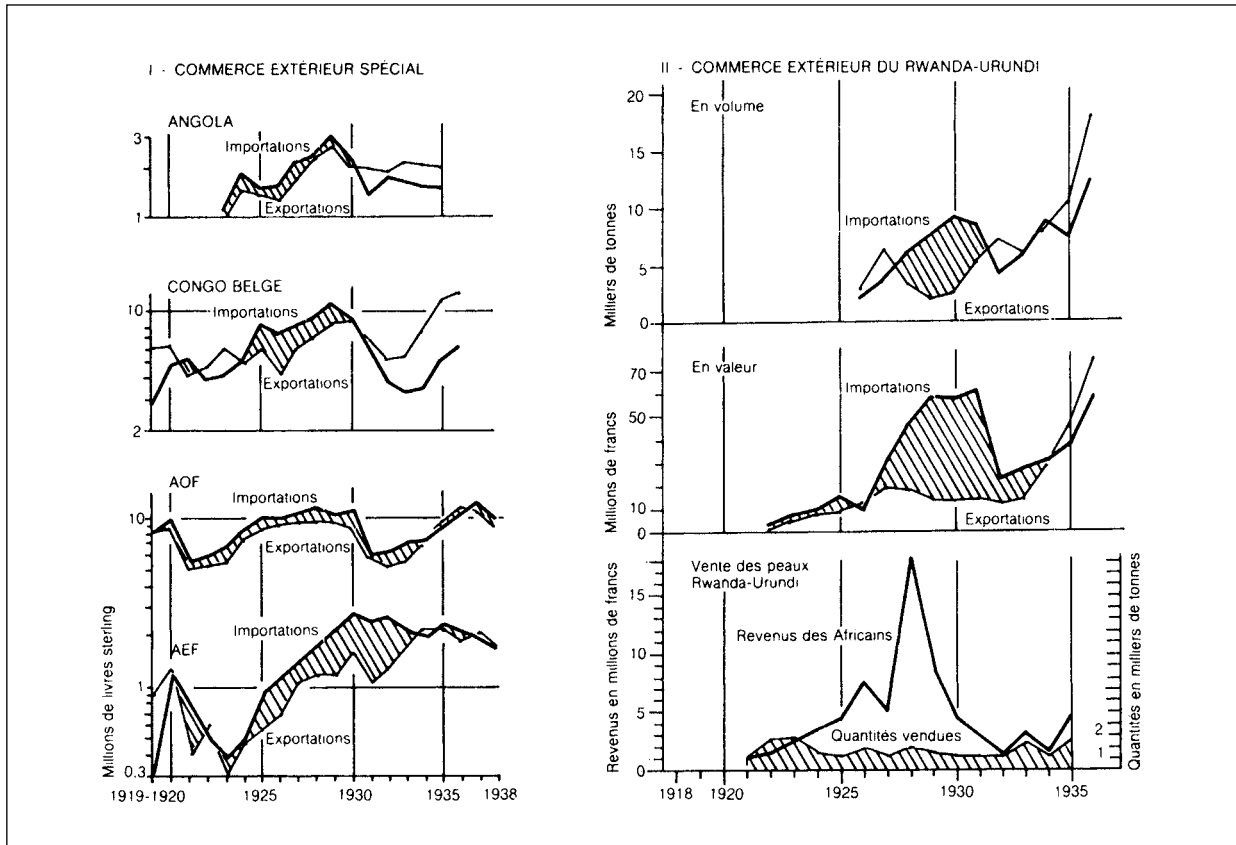
a. D'après S. H. Frankel, 1938, p. 149-159, et G. Paish, 1909, 1910-1911.
b. À l'exclusion des investissements allemands dans le Sud-Ouest africain (126,5 millions de livres sterling) et au Tanganyika (33,5 millions de livres sterling), H. S. Frankel, 1938, p. 202-203.
c. L'évaluation par Frankel des capitaux investis en Afrique noire française est néanmoins nettement sous-évaluée (peut-être d'un tiers) parce qu'elle ne prend en considération que les sociétés cotées en Bourse.
d. 1870-1936.
e. Dont environ 15,8 millions de livres sterling d'investissements allemands antérieurs.
f. Dont environ 16 millions de livres sterling de capitaux britanniques.
g. 20 millions de livres sterling de capitaux britanniques.
h. Déduction faite des investissements allemands du Rwanda-Urundi (9 millions de livres sterling).
i. Afrique-Équatoriale française.

Le trait dominant de la période fut celui d'un effort d'importation de biens d'équipement aussi profitable aux métropoles qu'il fut durement ressenti par les colonies. Mais on relève un contraste entre les pays miniers (le Congo belge surtout, très secondairement l'Angola et, comme débouché du rand, le Mozambique, où l'industrie extractive ou l'infrastructure ferroviaire entraînaient un niveau supérieur des investissements, et les autres territoires, encore exclusivement agricoles. Un autre facteur de diversité fut celui du mode d'exploitation: l'Afrique-Équatoriale française et le Congo restèrent longtemps des pays exploités par des compagnies à monopole; l'Afrique-Occidentale française ou le petit Rwanda-Urundi furent, au contraire, soumis au régime concurrentiel de l'« économie de traite », c'est-à-dire d'une économie fondée sur l'exportation de produits de base obtenus par des moyens traditionnels et l'importation de biens de consommation. Les colonies portugaises, relativement bien dotées, souffraient surtout de dépendre d'une métropole « sous-développée », hors d'état de financer leur exploitation.

Le financement de l'équipement

Sur les graphiques (voir fig. 15.2), on note la remarquable similitude du commerce extérieur du Congo belge et de l'Afrique-Occidentale française: de l'ordre de 20 millions de livres sterling à la veille de la crise. En revanche, l'Angola et l'Afrique-Équatoriale française maniaient des valeurs quatre ou cinq fois moindres (en 1930, le commerce extérieur de l'Angola, avec 475 000 contos, représentait un peu moins de 5 millions de livres sterling, contre 4,3 millions à l'Afrique-Équatoriale française); par comparaison, le trafic du petit Rwanda-Urundi semble inexistant (en 1930, 70 millions de francs belges, soit seulement 360 000 livres!).

Mais tous les graphiques soulignent une constante de la décennie 1920-1930, même si l'inflation tend à exagérer la valeur des biens importés par rapport à leur volume (voir les courbes du Rwanda-Urundi, la conversion en livres présentant l'avantage d'oblitérer sur les autres figures les effets de l'inflation continentale). Dans tous les territoires, une balance commerciale déficitaire — apparue au tournant de la première guerre mondiale et culminant dans les années d'euphorie économique maximale 1925-1930 — révèle l'accent mis sur les investissements d'équipement. Il est inutile de rappeler l'importance prise, durant cette période, par le secteur de l'infrastructure des transports (infrastructure ferroviaire surtout, ou portuaire, mais aussi routière, phénomène nouveau lié à l'introduction de la traction automobile). Au Congo belge, 65% des investissements cumulés en 1932 intéressaient les mines, les transports et l'immobilier ou des entreprises secondaires, agricoles ou commerciales, liées à l'expansion ferroviaire et minière. Pour les années 1927-1930, les biens importés pour travaux publics absorbaient en moyenne 47% des importations spéciales. En 1929, les biens d'équipement (charbon et coke, huiles minérales, ouvrages en métaux, machines, navires et véhicules) constituaient



15.2. Commerce extérieur colonial des anciennes zones françaises, belges et portugaises.
[Source: J. P. Chrétien, *Annales*, 1970, n° 6, p.1690-1691.]

près de la moitié des importations³ contre un tiers seulement en Afrique-Occidentale française. De ce fait, le capital investi au Congo belge fit un bond, passant de 1 215 millions de francs belges avant guerre à plus de trois milliards de francs-or en 1935⁴. Déjà en croissance rapide entre 1920 et 1924, il fit plus que doubler entre 1924 et 1929, avoisinant alors le maximum de l'entre-deux-guerres, avant le coup d'arrêt de la crise. Les capitaux nouveaux souscrits par les compagnies belges tombèrent de 1,4 milliard de francs belges en 1929 à 276 millions en 1932, c'est-à-dire de 30 à 50 milliards de francs-or.

Tableau 2. *Évolution du capital investi au Congo belge (en milliards de francs belges 1950).*

1920	1924	1929	1933	1938
6,6	11	29,7	30,9	30

Source : J. P. Peemans, 1968, p. 383.

Mais, du point de vue financier, les colonies restaient pauvres. En dépit de l'accroissement des revenus douaniers, lié à l'essor du commerce extérieur, et surtout de l'alourdissement de l'impôt de capitation, elles étaient hors d'état d'assumer à elles seules le financement de l'expansion. Le développement de l'équipement alla de pair avec une politique intensive d'emprunts aux métropoles.

Paradoxalement, l'effort majeur fut entrepris au tournant de la grande crise. Commencée au Congo belge dans l'euphorie des dernières années de la décennie, la politique d'emprunts y culmina entre 1928 et 1932. À partir de 1931, l'Afrique-Occidentale française prit le relais, s'engagea à son tour dans un sérieux effort d'emprunt, la débâcle des années 1930 ayant convaincu le gouvernement de l'urgence d'un programme d'équipement.

Alors que sa dette publique s'élevait en 1909 à moins de 250 millions de francs, le Congo belge emprunta, surtout après 1928, environ 3 500 millions de francs courants, soit près de 600 millions de francs-or (belges)⁵; en dépit d'une dimension et d'un peuplement supérieurs, l'Afrique-Occidentale française se contentait de quatre fois moins après 1920, soit le tiers seulement des crédits autorisés par la loi : 630 millions de francs français versés en 1935 (soit environ 120 millions de francs-or français) sur les 1 750 millions de francs courants autorisés entre les deux guerres — c'était encore deux fois moins qu'en Afrique-Équatoriale française, qui, à la fois plus misérable et davantage modelée sur l'exemple belge, avait entrepris plus tôt une politique d'emprunts pour des travaux d'infrastructure absorbés en quasi-totalité par la construction du chemin de fer Congo-Océan, soit 300 millions de francs-or

3. S. F. Passelecq, 1932, vol. I, p. 417-420.

4. S. H. Frankel, 1938, p. 167.

5. Pendant cette période, la parité oscilla autour du taux de 100 francs belges, soit 70 francs français.

environ empruntés entre 1920 et 1936 (ou la quasi-totalité des crédits légalement accordés).

Le résultat fut un accroissement de la dette extérieure qui menaçait d'autant plus gravement l'équilibre budgétaire que les échéances s'alourdissent en pleine crise, précisément au moment de la chute vertigineuse des cours à l'exportation. En 1933, l'annuité de la dette congolaise, estimée à 298 millions de francs belges, représentait près de 88% des recettes budgétaires de la colonie, soit environ la moitié de ses dépenses, équivalant presque à la moitié de la valeur des exportations. Beaucoup moins lourdes, les charges de l'Afrique-Occidentale française (40 millions de francs français en 1933) excédèrent, aux pires années de la crise, le tiers du budget général, mais seulement de 5 à 8% de l'ensemble du revenu de l'Afrique-Occidentale française, tous budgets compris (généraux et territoriaux). Celles de l'Afrique-Équatoriale française dépassaient alors 80% (81% du budget général en 1934). Quant aux territoires portugais, sur lesquels on possède peu de renseignements précis, ils étaient aussi lourdement endettés: en 1936, l'Angola devait au total près d'un million de contos, soit 8,7 millions de livres (ou 220 millions de francs-or), c'est-à-dire nettement plus que la dette de l'Afrique-Occidentale française, pour une valeur sept fois moindre des exportations⁶ mais moitié moins que le Congo belge, pour un budget colonial analogue.

D'une façon générale, l'accroissement des charges fut, pendant la crise, nettement plus rapide que dans les territoires britanniques les plus endettés.

Tableau 3. *Annuités de la dette : charges comparées de quelques territoires en 1928 et 1935 (en pourcentage).*

	Congo belge			Afrique-Occidentale française			Afrique-Équatoriale française		
	1928	1935	Taux d'accroissement	1928	1935	Taux d'accroissement	1928	1935	Taux d'accroissement
Pourcentage du revenu	20,6	79,3	384	2,5	6,8	367	16,6	47,1	284
Pourcentage des exportations spéciales	9,5	26,8	282	1,5	6,9	460	17,2	46,6	271

Source : S. H. Frankel, 1938, p. 182 et C. Coquery-Vidrovitch, à paraître.

Bien que délicate en raison des fluctuations de la monnaie, la comparaison entre le Congo belge et l'Afrique-Occidentale française montre les différences des modes d'exploitation. Réputé plus rentable et en tout cas beaucoup plus avide de capitaux, le Congo belge présentait néanmoins des faiblesses économiques évidentes. Son endettement était infiniment plus lourd que

6. S. H. Frankel, 1938, p. 371; J. Duffy, 1962, p. 139 et suiv.

celui de l'Afrique-Occidentale française, mais son commerce d'exportation plutôt inférieur, en dépit de l'importance des industries extractives. Surtout, ses revenus budgétaires étaient nettement plus limités, en raison d'une taxation douanière et d'une imposition moins lourde de la population africaine, avec comme résultat un déficit financier plus grave au moment de la crise.

Tableau 4. *Quelques résultats coloniaux (en millions de francs français).*

	Afrique-Occidentale française			Congo belge		
	1928	1935	Évolution en %	1928	1935	Évolution en %
Annuité de la dette	17,2	54,8	+ 218	87	225	+ 158
Recettes budgétaires ordinaires	723	593	- 18	420	290	- 21
Valeur des exportations	1 144	698	- 39	915	850	- 7
Revenus douaniers	213	142	- 33	?	79	—
Capitation	143	152	+ 6	75 (?)	65	- 15

Cette apparente incohérence s'explique, en fait, par la distorsion du niveau d'exploitation. Le Congo arrivait au stade de l'exploitation par les capitaux, alors que l'Afrique-Occidentale française en était encore, peu ou prou, à l'«économie de traite». À la veille de la crise, la supériorité commerciale de la fédération française, fondée encore pour plus de la moitié (52,7% en 1928) sur l'exportation des arachides sénégalaises, était la preuve de la rentabilité d'une politique commerciale à courte vue, limitée à l'exploitation des marges bénéficiaires entre des biens importés vendus au prix fort aux producteurs africains et l'achat à bas prix de récoltes dont la production était abandonnée au secteur traditionnel (économie de traite). Ce pays était censé se suffire à lui-même puisque le fondement de la colonisation était de «rapporter» à la métropole; il vivait des droits de douane correspondant à un commerce en expansion et d'une lourde taxation. En dépit de la crise qui arrêta les affaires et, du même coup, oblitéra les revenus africains, la métropole se refusa à toute subvention de secours. De même, la dernière subvention versée à la misérable Afrique-Équatoriale française (qui reçut en tout, de 1910 à 1934, 375 millions de francs) remontait à 1928, la métropole se résignant seulement à prendre en charge, au plus fort de la crise, le service des emprunts, soit 80 millions de francs en 1935⁷.

Mais la capitation continua de s'accroître en pleine crise, ou du moins régressa à peine (en Afrique-Occidentale française: 156 millions de francs français en 1929, 181 en 1931; au plus bas, 153 en 1935). Si la France consentit finalement à faire un effort d'investissement dans ses colonies africaines, ce fut

7. A. Moeller, 1938, p.3-5.

à titre provisoire, sous la forme de prêts garantis par l'État, mais remboursables en cinquante ans, à un taux de 4 à 5,5%. Autrement dit, les colonies françaises restaient, en fin de compte, mises en demeure de payer elles-mêmes leur équipement. Certes, en Afrique-Équatoriale française, la misère du territoire nécessita finalement que la métropole assumât la quasi-totalité de la dette; mais en Afrique-Occidentale française, déduction faite du remboursement de la dette, la participation française à l'équipement se trouva, entre 1931 et 1936, ramenée à 16% seulement du total. Autrement dit, c'est bien la force de travail des habitants qui fut d'abord utilisée pour mettre le pays en valeur.

Mais, comme cette économie archaïque — c'est-à-dire une économie qui dépendait de la taxation et du pillage plutôt que de la production et des investissements — était fragile, la crise provoqua sa faillite. En 1934, le rapporteur du budget colonial à la Chambre des Députés constatait que les colonies étaient à bout, et préconisait le financement des équipements par l'État. La même année s'ouvrait la Conférence économique de la France métropolitaine et d'outre-mer, première tentative pour mettre en œuvre un programme de soutien réalisé seulement au lendemain de la deuxième guerre mondiale⁸.

Bien que la crise fût brutale au Congo belge (la valeur des exportations baissa de près des deux tiers — de 1 511 à 658 millions de francs belges — entre 1930 et 1933), elle fut moins accusée en valeur relative et résorbée plus vite. La preuve en est que la valeur des exportations atteignait à nouveau 1 203 millions en 1935. Certes, le Congo restait encore modérément productif. Confronté à l'Afrique australe britannique, sa rentabilité minière était encore plus que réduite. Bien qu'en 1935 cette rentabilité représentât 62% de la valeur des exportations (30% dans le cas de l'Angola), ces deux territoires n'exportaient en tout et pour tout que 6% de la valeur totale des produits miniers d'Afrique noire.

Tableau 5. *Importance relative du commerce extérieur de quelques colonies (en pourcentage du commerce total de l'Afrique noire).*

	Afrique-Occidentale française	Congo belge	Angola
1928	5,9	4,7	1,3
1935	5,8	4,1	1,1

La colonie belge, où l'activité économique était déjà de type capitaliste, bénéficiait néanmoins de son avance technique et de sa politique d'investissement à long terme. La grave crise budgétaire des années 1930 tenait davantage à la réduction du flux des investissements qu'à la valeur des exportations. Les revenus propres de la colonie, plus faibles qu'en Afrique-Occidentale française, étaient compensés par l'importance des capitaux privés et l'appui de l'État, qui, outre les emprunts, combla le déficit à l'aide de fortes subventions: 687 millions de francs belges de 1933 à 1937, non

8. C. Coquery-Vidrovitch et H. Moniot, 1974, p.407-409.

compris le recours à une loterie coloniale, dont les bénéfices (271 millions de francs belges) servirent à couvrir partiellement les déficits de 1934 et 1935 (673 millions de francs belges, soit 47% des dépenses ordinaires). De 1914 à 1935, le Congo « coûta » à la Belgique (emprunts exclus) un total de 112,5 millions de francs-or, soit près de la moitié des dépenses métropolitaines totales de 1908 à 1950⁹.

Bref, même si, ou plutôt, parce qu'il « coûta plus cher à la Belgique », le Congo devait, à la différence des fédérations françaises, « décoller » dès la reprise sur le plan industriel. Néanmoins, il ne faut rien exagérer : le fait que partout, à partir de la crise, les exportations ont repris le pas sur les importations prouvait que l'équipement de la phase précédente avait seulement permis de faire franchir un seuil à une politique restée fondamentalement axée sur l'exploitation extérieure plutôt que sur la mise en valeur autocentrée des territoires.

Les charges du travailleur

Cette période, encadrée par deux phases difficiles et marquées par une exploitation croissante des travailleurs (la première guerre mondiale de 1914 et la grande dépression) fut rude pour les Africains. En ce temps de « mise en valeur » coloniale, les hommes n'intéressaient le colonisateur que dans la mesure où ils représentaient une marchandise ou un outil de production. C'est pour en assurer l'efficacité que furent d'ailleurs prises les premières mesures de protection du travail ; mais le niveau de vie restait précaire et soumis au moindre déséquilibre ; il s'effondra lors de la crise, comme le soulignait un administrateur français : « J'ai toujours constaté que, quand on faisait réellement et régulièrement le budget d'une famille indigène, cela ne bouclait jamais. La vie d'un indigène est, en fait, un miracle perpétuel¹⁰. »

Le travail

Bien que le travail forcé fût partout officiellement récusé, la pénurie de main-d'œuvre encouragea la coercition, directe ou imposée par le biais de l'impôt, dont il fallait bien acquitter le montant.

Prestations et cultures obligatoires

Partout, la contribution du travail non rémunéré restait admise. Les fédérations françaises officialisèrent, après guerre, les prestations gratuites pour travaux d'intérêt local ou colonial. Fixées initialement à sept jours par an, elles passèrent bientôt à douze jours en Afrique-Occidentale française ou quinze jours en Afrique-Équatoriale française (arrêté du 6 octobre 1922, remanié le 7 janvier 1925, et prévoyant la possibilité d'un rachat par des particuliers de 50 centimes à deux francs par jour suivant la plus ou moins grande pénétration de l'économie monétaire).

9. A. Moeller, 1938 ; voir également J. Stengers, 1957, p. 394.

10. M. Urvoy, 1940.

Cette obligation, en soi limitée, fut d'autant plus impopulaire que le ravitaillement des prestataires, même pas envisagé auparavant, resta à la charge des femmes jusqu'à concurrence d'un jour de marche du village. Elle s'ajoutait surtout aux recrutements imposés (mais néanmoins payés) par le chemin de fer : de 1921 à 1932, 127 250 hommes, totalisant 138 125 années d'absence, furent recrutés en Afrique-Équatoriale française pour la construction du Congo-Océan ; probablement une vingtaine de milliers périrent avant 1928¹¹. La mesure fut assortie en Afrique-Occidentale française du système dit « de la deuxième portion du contingent », qui prévoyait le prélèvement de travailleurs à des fins « sociales et utilitaires » sur la moitié non appelée des effectifs¹². Enfin, à la veille de la crise, le portage, bien qu'en recul un peu partout, faisait encore des ravages au Rwanda, où les prestations passèrent néanmoins de vingt-neuf à treize jours par an¹³.

L'époque vit surtout la mise en place de la culture obligatoire de produits spécifiques. Le principe, prévu dès la fin du XIX^e siècle au Congo belge, fut repris, pendant la première guerre mondiale, à la suite d'une mission effectuée en 1915 en Ouganda et en Gold Coast. Il s'agissait ici respectivement du coton et du cacao¹⁴. La culture obligatoire du riz fut introduite dans la province orientale et celle du coton essaima du Maniema et de l'Uele à l'ensemble de la colonie. En 1930, les « champs de l'État » couvraient plus d'un million d'hectares ; le Congo produisait de ce fait 15 000 tonnes de riz et 30 000 tonnes de coton ; une dizaine de sociétés contrôlaient 111 usines d'égrenage. Particulièrement impopulaire, l'innovation fut néanmoins reprise dans les fédérations françaises. Lancée en 1916 à l'occasion de l'« effort de guerre », elle survécut, dès le début, grâce au maintien artificiel des cours par les subventions françaises. Au même moment, le gouvernement du Nyasaland (actuel Malawi) renonçait à subventionner la production cotonnière, également en recul au Congo belge.

En Afrique-Équatoriale française, à l'instigation de l'administrateur Félix Éboué (1927-1928), quatre sociétés reçurent, moyennant un équipement minimal, le monopole d'achat sur de vastes « zones de protection »¹⁵. Ces dispositions suivaient le modèle belge de monopoles au Congo, institué par le décret du 1^{er} août 1921.

La culture obligatoire du coton, lancée à la même époque en Afrique-Occidentale française, fut aussi une des grandes idées de l'Office du Niger (1933) ; là encore, les villages-centres, spécialement développés dans ce dessein à partir de 1937, échouèrent lamentablement en raison de l'impossibilité

11. G. Sautter, 1967.

12. Décret du 31 octobre 1926. Ce système était également en usage à Madagascar.

13. P. de Dekker, 1974. Les prestations annuelles requises passent de quinze jours en 1928 à treize jours en 1931 ; mais, au Congo belge, la corvée monta à cent vingt jours par an lors de la deuxième guerre mondiale ; M. Merlier, 1962, p. 95.

14. F. Passelecq, 1932, vol. I, p. 281.

15. C. Coquery-Vidrovitch, 1972, p. 475-477.

de résoudre le problème démographique et de la faiblesse des rendements d'un coton inférieur qui se vendait mal: 1,25 F en 1928, mais 90 centimes en 1929, 70 en 1931 et 60 seulement de 1933 à 1934.

Tableau 6. *Coton d'Afrique Occidentale française: exportations moyennes quinquennales (en tonnes).*

1910-1914	1915-1919	1920-1924	1925-1929	1930-1934	1935-1939	1954
189	467	895	3 500	2 500	3 900	1 300

Source: San Marco, 1940.

Dans l'ensemble des colonies portugaises, c'est seulement à l'incurie de l'administration, incapable d'assurer la distribution des semences ou de prodiguer les instruction techniques, que l'on peut imputer l'inefficacité du système. Il sévissait néanmoins sous une forme particulièrement archaïque sur le territoire de la Compagnie du Mozambique, créée en 1891, qui jouissait de droits souverains pour cinquante ans sur 160 000 km². Cette compagnie était la seule au monde à pouvoir encore se prévaloir, en 1930, de droits réguliers tout en assurant sur 6,5% du territoire, et grâce au travail de 4% de la population, 11,6% du commerce global de la colonie du 1918 à 1927¹⁶.

Les résultats ne furent pas toujours aussi décevants: c'est au tournant de la grande crise que fut lancée à grande échelle, toujours par les cultures obligatoires, la production du cacao, et surtout du café de la Côte-d'Ivoire, du Cameroun et du Rwanda-Urundi; dans ce dernier territoire, le «programme-café», introduit à titre expérimental en 1925 (obligation d'un demi-hectare par chef ou sous-chef), fut systématisé dès les premières répercussions de la crise.

Tableau 7. *Exportations de café du Rwanda (en tonnes).*

1929	1932	1935	1936	1937
50	100	375	1 150	2 000

Source: G. Molitor, 1937, p. 156-175.

Le démarrage en flèche des cultures spéculatives s'explique d'abord parce que les Africains, accablés par leurs charges, n'eurent d'autre recours, aux pires moments de la crise, que de compenser l'avitissement de leurs revenus par un surcroît de production destiné à pallier l'effondrement des cours; mais, à la reprise, les paysans, finalement convaincus de la rentabilité de leurs efforts, s'adonnèrent volontairement aux productions nouvelles. Le démarrage spectaculaire en Afrique-Occidentale française en 1936 apparaît dans le tableau 8.

16. E. Böhm, 1938, p. 155.

Tableau 8. *Exportations d'Afrique-Occidentale française (en tonnes).*

Année		1935	1936
Produit	Café	5 300	43 500
	Cacao	6 700	49 700

Source: « L'évolution des exportations de l'Afrique-Occidentale française de 1905 à 1957 », *Institut d'Émission de IAOF et du Togo*, n° 36, juillet 1958.

Ces cultures spéculatives garantissaient le minimum d'argent frais nécessaire par la capitation et la satisfaction des besoins primaires de consommation (d'où l'élimination corrélative de l'obligation des cultures).

En l'occurrence, le rôle d'institutions destinées à aider les producteurs ne fut pas négligeable : tel le Crédit Agricole (organisé en 1931 en Afrique-Occidentale française, en Afrique-Équatoriale française et au Cameroun), institué pour garantir les opérations de production à court et à moyen terme tout en favorisant le passage à la propriété privée puisque seuls pouvaient en bénéficier les paysans ressortissant d'une collectivité légalement reconnue (société de prévoyance, association agricole, etc.) et détenteurs de biens immatriculés à titre personnel — et non de patrimoines familiaux¹⁷; de même, les sociétés indigènes de prévoyance (SIP), dont le nombre quintupla en Afrique-Occidentale française en quatre ans (de 22 en 1929 à 101 en 1933 et 104 en 1936), même si ces dernières intéressèrent trop souvent le commandant de cercle sous l'angle exclusif des ressources complémentaires offertes par les cotisations obligatoires, si bien qu'en 1940 deux ou trois SIP sénégalaises seulement étaient à même de jouer un rôle utile, au Sine-Saloum¹⁸. Jusque-là, le travail obligatoire, qu'il s'agisse du travail des champs, des mines ou des chantiers ferroviaires, resta la règle générale.

Régime et législation du travail

En Afrique française, l'administration contrôlait les enrôlements, qui ne pouvaient en principe excéder, depuis 1921 en Afrique-Équatoriale française, « le tiers de la population mâle valide ayant atteint l'âge adulte ». Au Gabon, à partir de 1926, avec l'extension de l'exploitation forestière, les nouveaux exploitants étaient donc avisés qu'ils ouvraient leurs chantiers « à leurs risques et périls, et en sachant bien qu'ils s'exposaient à ne pas trouver sur place la main-d'œuvre nécessaire¹⁹ ».

Au Congo belge, la limite des recrutements était fixée à 25 % des « hommes adultes valides ». La limite fut abaissée à 10 % au milieu de la décennie en raison de la pénurie de main-d'œuvre ; mais, en règle générale,

17. Décret du 26 juin 1931. M. Desanti, 1940.

18. M. Tupinier 1940.

19. G. G. Antonetti, 1926-1927.

rale, le taux officiel de prélèvement fut très largement dépassé²⁰. Dans les colonies portugaises, une subtile distinction était établie entre « le travail correctionnel » réservé aux condamnés, et le travail — « obligation morale et sociale » — des hommes de quatorze à soixante ans, au moins six mois par an²¹, l'État ne devant pas « avoir scrupule à obliger et, si nécessaire, forcer les nègres sauvages d'Afrique à travailler, c'est-à-dire à s'améliorer par le travail, pour obtenir de meilleurs moyens d'existence, pour se civiliser²² ».

Le fléau des recruteurs sévissait surtout au Congo, où l'État déléguait aux sociétés son pouvoir de recrutement, comme à la Bourse du travail du Katanga (BTK), agence privée recrutant pour les mines dans les zones rurales. En 1926, pour pallier la pénurie de main-d'œuvre, le gouvernement accorda à l'Union minière du Haut-Katanga (UMHK) le monopole du recrutement dans le Maniema (province orientale) et au Rwanda-Urundi²³. Enfin, dans les colonies portugaises, éclataient des scandales périodiques, tel, au tournant du XX^e siècle, celui de la main-d'œuvre forcée et esclave dans les plantations cacaoyères de São Tomé-et-Principe, qui absorbaient annuellement de 2 000 à 4 000 « engagés volontaires ». Fidèle à sa tradition néo-esclavagiste, le Portugal rejeta en 1930 la « recommandation concernant la contrainte indirecte du travail » proposée par la Conférence internationale de Genève. En 1947 encore intervint le fameux rapport de protestation d'Henrique Galvão, député pour l'Angola au parlement. Lorsqu'il déclara que deux millions d'Africains avaient été expatriés des colonies portugaises, il fut arrêté pour cette raison en 1952²⁴. En 1903, le recrutement des mineurs du Transvaal fut confié à la Witwatersrand Native Labour Association (WNLA); contre l'assurance de réserver au chemin de fer de Lourenço Marques 47, 5 % du trafic sud-africain, la convention de 1928 permettait à quelque 250 recruteurs d'y engager jusqu'à 80 000 Africains par an. La moyenne annuelle entre 1913 et 1930 fut de 50 000 émigrants, soit un total de 900 000 dont 35 000 moururent et seulement 740 000 revinrent en bon état. La location des hommes constituait ainsi, avec le transit des marchandises, le support financier majeur de la colonie (les deux tiers en 1928)²⁵.

Outre le montant des permis d'émigration (9,8 % des recettes budgétaires en 1928-1929) et la taxation ferroviaire (28 %), on doit en effet tenir compte aussi des droits de douane assurés en retour (25 %) et, comme faisant partie des revenus tirés de la capitation, les sommes envoyées aux familles ou rapportées au pays²⁶.

20. M. Merlier, 1962, p. 134-135. La notion d'« adulte » était lâche puisqu'elle désignait les individus ayant « atteint le développement normal de l'adulte » ; H. Léonard, 1934, p. 382.

21. Code du travail de 1911. *Le régime et l'organisation du travail des indigènes dans les colonies tropicales*, Bruxelles, 1929, p. 224-315.

22. Recommandation de la commission, incorporée au Code du travail du 14 octobre 1914, citée par J. Duffy, 1962, p. 132.

23. B. Fetter, 1976, p. 90.

24. E. Böhm, 1938, p. 124; J. Duffy, 1962, p. 185.

25. E. Böhm, 1938.

26. Voir tableaux dans : J. Cardozo, 1931, p. 29.

Dans une mesure moindre, le Rwanda-Urundi joua un rôle analogue pour les mines du Katanga: en 1930, 7 300 travailleurs (sur une population totale de 350 000 « hommes adultes valides ») résidaient au Congo, dont plus de 4 000 au Katanga²⁷. Il faudrait aussi mentionner, un peu partout, l'émigration volontaire liée aux calamités naturelles (25 000 Rwandais émigrèrent sans doute en Ouganda lors de la grande famine de 1928-1929) ou à la fuite devant le travail forcé, comme celle à laquelle recoururent ainsi les Mosi de Haute-Volta, qui trouvèrent refuge en Gold Coast.

Toutes les puissances coloniales ressentirent à peu près en même temps la nécessité d'une réglementation du travail, qui n'avait auparavant qu'une valeur formelle, mais dont l'application devenait indispensable avec la prolifération de la main-d'œuvre²⁸. La réglementation, partout analogue, fixait la durée légale du contrat (trois ans maximum au Congo, deux ans dans les colonies françaises et portugaises), dont l'enregistrement, taxé, n'était pas partout obligatoire dans le « livret » du travailleur. Bien que l'administration des fédérations françaises eût fixé, à partir de 1922, le « salaire minimum » autorisé, les abus restèrent multiples en l'absence de toute inspection: il n'était pas rare qu'un Africain, croyant s'engager pour une année, se trouvât en fait expatrié deux ans ou davantage; le salaire était payé en marchandises et non en argent, la ration distribuée n'était pas celle qui était prévue à l'origine. Enfin, des amendes très élevées étaient infligées à la moindre infraction. En outre, au nom de la liberté affirmée du travail, l'emploi de journaliers qui échappaient à tout contrôle resta longtemps prépondérant.

La crise de la main-d'œuvre, particulièrement criante sur les chantiers miniers et ferroviaires, entraîna un changement de politique au Congo belge. Jusqu'aux années 1920, le modèle était resté celui des mines d'Afrique du Sud, où une main-d'œuvre non qualifiée, recrutée sur contrats de brève durée (de six à neuf mois), était renouvelée au fur et à mesure de son épuisement. À la suite d'une enquête de 1922, l'Union minière du Haut-Katanga entreprit ses premières réformes. L'augmentation rapide de la production (qui doubla dans les deux années suivantes) entraîna une hausse parallèle des effectifs africains (de 7 500 à 14 000). Ce fut l'origine du fameux paternalisme belge; la réorganisation des *compounds* (réserves) fut entreprise en 1926; en un an, le coût du travail augmenta de 40%, bien que le salaire ne représentât plus qu'un cinquième du budget; en 1930, pour la première fois, la natalité excéda la mortalité dans les camps de l'Union minière du Haut-Katanga, qui offraient alors les conditions de vie les moins défavorisées de l'Afrique centrale²⁹. Le succès de la politique de stabilisation de la main-d'œuvre, astreinte en retour à la régularité depuis 1928 et encadrée dans tous les domaines (loisirs,

27. P. de Dekker, 1974.

28. Au Congo belge, un décret de 1910 visant « tous les travailleurs indigènes » du Congo ou des colonies voisines, employés par un « maître civilisé » ou « soumis à l'impôt personnel » autre que la capitation; amendé en 1922. En Afrique-Équatoriale française, un décret de 1902, repris de 1907 à 1911, et entièrement refondu en 1922, bien qu'il fallût attendre 1935 pour voir paraître le premier arrêté d'ensemble déterminant ses conditions d'application. En Afrique-Occidentale française, le premier décret d'ensemble regroupant les mesures locales en 1928 seulement. Colonies portugaises, un code du travail de 1911 fut révisé en 1926, puis en 1928 (code Salazar). H. Léonard, 1934.

29. B. Fetter, 1976, p. 113.

religion, école, etc.), fut évident lorsque, à la suite de la crise, le personnel fut restreint, passant de 16 000 à seulement 5 000 individus entre 1930 et 1932, ce qui provoqua des révoltes successives des Rhodésiens du Nord qui voulaient échapper aux rapatriements, une série d'émeutes par les ouvriers vivant hors des camps et la révolte des Rwanda-Urundais en 1932.

L'impôt

En dépit des progrès réalisés, l'essor indéniable de l'économie ne se répercuta guère sur le niveau de vie des Africains. Certes, le salariat entra dans les mœurs; le monde des travailleurs congolais décupla en dix ans: 47 000 en 1917, 427 000 en 1927, chiffre à nouveau dépassé seulement en 1937, après la régression de la grande crise³⁰. Cela ne représentait néanmoins qu'un pourcentage modéré de la population: moins de 20% des « hommes adultes valides » au Congo, qui absorbait en outre 2% des « hommes adultes valides » du Rwanda³¹ et, encore en 1950, seulement 2% de la population totale en Afrique française³².

Malgré la courbe ascendante des offres d'emploi, les salaires ne suivirent pas, car, à la différence de la Grande-Bretagne, restée fidèle à sa politique déflationniste, l'inflation des années 1920 fut le phénomène dominant des finances des autres pays européens: en 1926, le franc français avait perdu les quatre cinquièmes de sa valeur d'avant-guerre, le franc belge un peu plus (parité de 100 francs belges pour 87,60 francs français en 1926, stabilisée l'année suivante aux alentours de 100 francs belges pour 71 francs français), sans parler de l'inflation galopante de l'escudo portugais.

Compte tenu de l'inflation métropolitaine, subie en Afrique sur la valeur des marchandises d'importation sans que les prix à l'exportation en soient modifiés pour autant pour le producteur, les salaires réels des Africains eurent donc tendance à se dégrader. La seule tentative couronnée de quelque succès fut la substitution progressive au paiement en nature du numéraire imposé au Congo belge à partir de 1916 et plus lentement propagé en Afrique-Équatoriale française. C'est que la mesure conditionnait en retour l'acquittement de l'impôt en argent, exigible de tous les adultes valides et considéré, depuis le début du siècle, comme le signe de l'accession du pays à l'économie monétaire et, partant, la condition de son développement.

Ce problème de l'impôt greva de plus en plus lourdement le pouvoir d'achat des Africains entrés dans le cycle de production coloniale. L'achèvement de la pénétration coloniale et les progrès de l'administration, consolidée depuis la guerre, interdisaient de plus en plus aux populations d'y répondre par la fuite ou les révoltes. Plus régulières, les rentrées dues aux impôts se mirent enfin à jouer leur office de source majeure du financement de l'expansion: d'où, entre les deux guerres, une augmentation de la capitation plus rapide que celle de la rémunération des travailleurs.

30. *Rapports annuels sur l'administration de la colonie du Congo belge*, 1919 à 1939.

31. 7 300 travailleurs sur 350 000 « hommes adultes valides »; P. de Dekker, 1974.

32. T. Hodgkin, 1956, p. 118.

Les revenus des paysans restaient, en effet, dérisoires, surtout dans le cadre des cultures obligatoires: de 1928 à 1932, au Congo belge, 700 000 planteurs de coton touchèrent chacun en moyenne 165 F par an; les riziculteurs faisaient à peine mieux (170 F)³³. Les résultats étaient pires en Afrique-Équatoriale française. En cultivant 20 ares de coton par an (à raison de deux cents jours réglementaires), le paysan oubanguien gagnait seulement, à la même époque, de 9,20 F à 40 F, soit à peine plus que le montant de l'impôt³⁴.

Moins misérable, la rémunération des salariés ne suivit guère l'inflation, bien qu'elle eût tendance à progresser plus vite dans les zones les plus ouvertes à l'économie monétaire: le salaire mensuel moyen tomba au Moyen-Congo de 25,45 F en 1912 — considérée comme une année de pointe, il est vrai (19,30 F en 1913) — à 19,35 F en 1920, pour remonter à une trentaine de francs seulement en 1929³⁵. Il était plus élevé dans les zones d'exploitation forestière gabonaise (40 à 50 F), qui rejoignaient à peu près la moyenne du Congo belge (60 francs belges par mois)³⁶.

Au mieux, dans les zones les plus productives, l'impôt connut une hausse parallèle, comme au Gabon, où la durée du travail exigible pour l'acquitter eut même tendance à décroître au long de la décennie: de vingt-trois jours au lendemain de la guerre à dix-huit jours à la veille de la crise. Dans l'ensemble, néanmoins, la charge fiscale s'alourdit, en tous les cas pour les paysans, et surtout pendant la crise, avec les licenciements de travailleurs et l'effondrement du cours des produits tropicaux. On constate, d'une façon générale, que la fiscalité directe pesant sur l'Africain excédait alors largement la rémunération de son travail, le condamnant à l'endettement et à la misère, et ce, d'autant que l'impôt plafonna précisément au moment où les cours, au plus bas, entraînaient la rémunération paysanne la plus faible. Les cas étudiés de la Guinée ou de la Côte-d'Ivoire (voir fig. 15.3) montrent que, pendant ces années dramatiques, le paysan eut à payer plus qu'il ne percevait, au moins dans le cadre de l'économie monétaire. Malgré l'essor parallèle des cultures spéculatives, tous les témoignages concordent: la misère fut profonde. Les paysans puisèrent dans leurs maigres réserves, cédèrent leurs dernières pièces d'argent thésaurisées à grand-peine et allèrent jusqu'à vendre leurs rares biens familiaux.

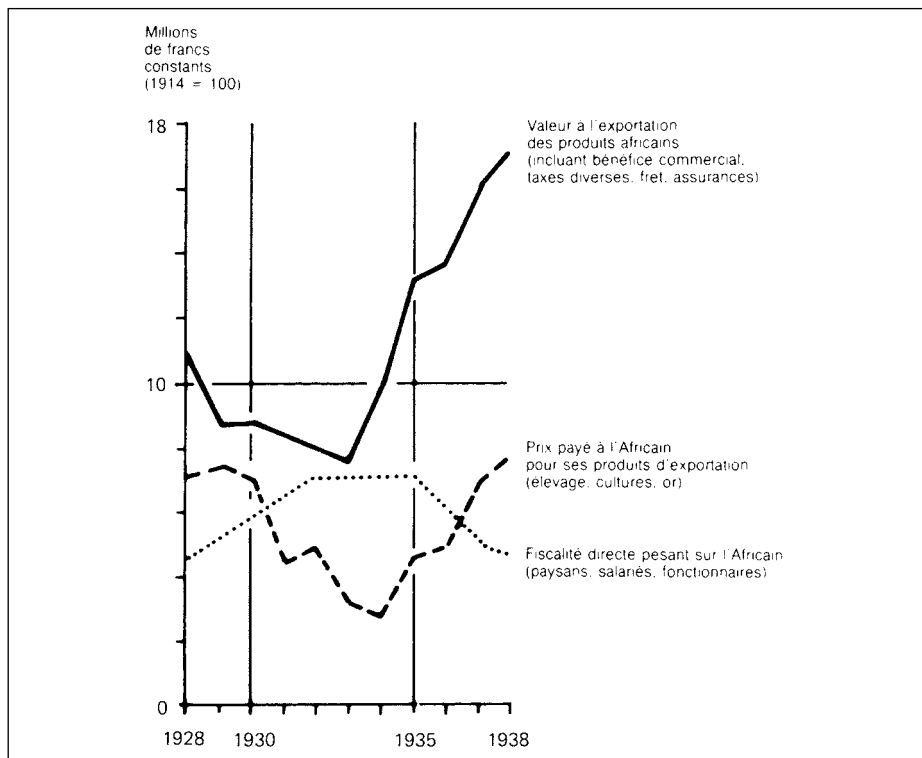
Bien que la comparaison soit difficile entre les territoires, on peut dégager à la fois certaines analogies et certaines divergences d'évolution. C'est dans les colonies portugaises que le poids de la capitation resta uniformément le plus lourd, puisqu'elle correspondait officiellement à trois mois de travail — l'impôt étant payable en travail, le salaire quotidien correspon-

33. M. Merlier, 1962, p. 83-84.

34. San Marco, 1940.

35. Rapports annuels, Moyen-Congo, archives AEF, Aix-en-Provence, dossier 4 (2) D. Voir C. Coquery-Vidrovitch, 1972, p. 490-492.

36. En 1927, par exemple, 227 millions de francs belges pour 315 000 travailleurs, soit 720 francs belges par an ou 60 francs belges par mois (60 francs belges = 42,50 francs français). En 1924, l'Union minière du Haut-Katanga rémunérait entre 30 et 45 F un travail effectif de trente jours. B. Fetter, 1976.



15.3. *Évaluation approchée des possibilités monétaires africaines en Guinée française (1928-1938).*
 [Source: M. Trentadue, « La société guinéenne dans la crise de 1930 », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, vol. LXIII, 232-233, 1976, p.633.]

dant était estimé de 1 à 1,5 % de son montant —, la capitation était aussi proportionnellement élevée en Afrique-Occidentale française. Le montant de l'impôt direct perçu par habitant en 1915 était de 2 F en Afrique-Occidentale française, 1,55 F en Afrique-Équatoriale française et 1,35 F au Congo belge. C'est que la charge était d'autant plus élevée que le pays était davantage contraint de vivre sur ses ressources propres (voir tableau 9).

D'une façon générale, les budgets coloniaux restaient partout approvisionnés de façon analogue: 25 % tirés des taxes douanières et 25 % de la capitation³⁷. Le drame fut qu'à la crise l'administration voulut exiger du second poste de combler le déficit du premier (tombé partout à moins de 20 % en 1932). Néanmoins, là encore, les Congolais furent les moins défavorisés: si,

37. En AOF, le budget fut approvisionné, de 1928 à 1935, pour près de la moitié (de 43 à 45 %) par la capitation + douane. Un tiers provenait des autres impôts, surtout indirects (de 15 % à 20 %) — qui reposaient aussi largement sur les populations indigènes (impôt foncier, taxes sur le bétail, taxe de consommation et de circulation) — et sur le chemin de fer (de 13 à 16 %), ce dernier par ailleurs constamment déficitaire. Le reste (de 24 à 21 % seulement, pourcentage analogue à celui du Congo belge) était assuré par les diverses entreprises publiques ou privées (domaine, patentes, revenus, exploitations industrielles). *Annuaire statistique*, cité dans la source du tableau 9.

Tableau 9. *Part relative de la capitation dans les recettes totales des budgets coloniaux.*

Année	En pourcentage						En millions de francs		
	Congo belge		Afrique-Occidentale française		Afrique-Équatoriale française		Montant global de la capitation		
	Taxation de la population africaine	Taxes douanières	Taxation de la population africaine	Taxes douanières	Taxation de la population africaine	Taxes douanières	Congo belge (FB)	AOF (FF)	AEF (FF)
1928	—	—	20	29,4	22,6	27,3	—	144	27
1931	21,2	21	28	18,4	22,5	30,9	115	181	38
1932	29	19,6	28,7	19,9	24,6	30,9	109	168	37
1934	22,5	18,9	27,1	21,1	19	30,3	82	154	41
1935	22,4	27,9	25,8	23,9	46,5	—	91	153	—

Source : *Rapports annuels sur l'administration de la colonie du Congo belge, 1932-1938. Annaires statistiques de l'AOF, vol. I, II, 1932-1938 et de l'AEF, vol. I, 1936-1951.*

en 1931, l'impôt moyen par habitant était encore proche de celui qu'exigeait l'administration française (en moyenne par habitant, 12,48 francs français en Afrique-Occidentale française et 11 francs en Afrique-Équatoriale française, contre 11,50 francs belges au Congo ou 8,30 francs français), la régression lors de la crise fut plus sensible (l'apport total de la capitation y tomba de 29 % contre 15 % en Afrique-Occidentale française entre 1931 et 1934, sans parler de l'Afrique-Équatoriale française, où il augmenta de 43 % entre 1929 et 1934!).

C'est qu'en Afrique française, en dépit d'abattements parfois dramatiquement réclamés par les administrateurs locaux au moment de la crise, l'absence de soutien métropolitain obligeait à « ne s'engager dans la voie [des réductions] qu'avec beaucoup de prudence³⁸ ». En revanche, au Congo, si la situation était dans l'ensemble pire à la fin de la période, l'impôt resta toujours inférieur à un mois de salaire, et le temps de travail exigé pour couvrir, en sus, les besoins élémentaires (exprimés par l'achat du *kitenge* ou tissu imprimé), qui était monté jusqu'à près de cinq mois, avait plutôt décliné depuis 1920, sinon depuis l'avant-guerre, pour remonter à un mois et demi à peine.

On retrouve ici — bien qu'encore à l'état embryonnaire — les effets d'une politique d'investissement plus précoce, qui devait aboutir à un système de production plus dynamique, ou du moins qui tendait à prendre ses distances vis-à-vis du type attardé d'exploitation de la zone sahéenne

38. Circulaire n° 68 du commissaire de la République au Cameroun, 19 septembre 1932, Archives Yaoundé, APA-10895/A.

Tableau 10. Valeur de l'impôt annuel de capitation dans quelques régions rurales par rapport au salaire mensuel (salaire mensuel global: 1912-1933 =100).

	Impôt					Impôt + <i>kitenge</i>				
	1912	1920	1924	1928	1933	1912	1920	1924	1928	1933
Bas et Moyen-Congo	65	50	36	31	78	106	175	198	119	138
Kasai	75	37	41	22	59	175	482	291	143	135

Source: J. P. Peemans, 1968, p. 361. En AOF, en revanche, la SCOA estimait encore en 1940 que l'impôt reprenait au paysan arachidier la moitié de ses gains annuels. Rapport annexé au bilan, archives de la société.

française, où, faute de produit rentable, on en était encore à faire rendre gorge à l'Africain pour essayer d'éviter la faillite économique.

Les crises et leurs répercussions

Toujours précaire, la situation des Africains redevint en 1930 aussi tragique qu'en début de période.

Production

Malgré l'échelle mondiale des hostilités, la guerre de 1914 provoqua un accroissement spectaculaire de la production. À quelques rares exceptions près (comme le cas du bois d'okoumé gabonais, entièrement dépendant du marché allemand, qui lui fut brutalement fermé), les exportations et les bénéfices des firmes expatriées connurent une hausse appréciable. Le fait est que l'« effort de guerre » fut particulièrement poussé en Afrique francophone. En 1915, on lança un programme d'« intensification de la production » qui atteignit son point culminant en 1916-1917³⁹. Des camps de travail furent organisés pour la culture et la récolte des produits dits « stratégiques » (caoutchouc, oléagineux, bois, etc.); et, surtout, le gouvernement français garantit provisoirement leur vente; en 1918, il réquisitionna 140 000 tonnes d'oléagineux et, en 1919, la réquisition atteignit presque 3 millions de tonnes. La production de certains articles comme l'huile de ricin et le caoutchouc connut alors un grand essor; elle s'effondra définitivement quand la première guerre mondiale s'acheva et que l'État cessa de les acheter. Dans l'ensemble, cependant, la guerre montra qu'il était nécessaire de s'organiser (tel fut le rôle joué par la Conférence économique coloniale de 1917) et servit à lancer les premières entreprises spéculatives à grande échelle: celle du coton dans l'Oubangui-Chari (actuelle République centrafricaine), du bois au Gabon et en Côte-d'Ivoire, au début des années 1920, après la crise violente mais brève, de 1921-1922.

39. Voir la circulaire du 13 février 1915, AEF, cité dans: C. Coquery-Vidrovitch, 1972, p. 492. En ce qui concerne l'Afrique-Occidentale française, voir M. Michel, 1982.

Ce fut pour des raisons opposées que la crise de 1930, qui provoqua l'effondrement des prix, conduisit à une redéfinition des objectifs et des techniques de production, tout au moins dans les territoires soumis à l'autorité française, dont l'économie était restée jusque-là une « économie de traite ».

Il ne s'agissait pas d'une crise due à la surproduction; le niveau très bas des rendements signifiait que les produits en question ne représentaient qu'une proportion minime du commerce international (par exemple, les exportations d'arachide du Sénégal représentaient 50 % des rentrées de l'Afrique-Occidentale française, mais seulement 5 % de la production mondiale), et les mesures de protection prises par les autorités coloniales assurèrent un rapide redressement grâce à une politique de subvention pourtant limitée (primes à l'exportation en Afrique-Occidentale française, destinées à dédommager de la chute des prix les firmes expatriées; souscription de la dette nationale en Afrique-Équatoriale française, alors au bord de la banqueroute à cause du déficit des revenus douaniers).

Écrasés par des impôts qu'ils ne pouvaient plus payer (on avait maintenu un taux d'imposition élevé malgré l'effondrement des prix et des salaires), les Africains réagirent à la baisse de leurs revenus en accroissant leur production. Comme nous l'avons vu, c'est en plein cœur de la crise que les cultures de type tropical (café, cacao, bananes, coton) connurent un essor dû uniquement à la production des petits planteurs africains). Malgré des prix très bas, la chute du tonnage des exportations — important en 1932 — fut rapidement enrayée. Le taux de production moyen des années d'après-guerre fut dispersé, pour la première fois, en 1931 et, définitivement cette fois, à partir de 1934. C'était naturellement là la conséquence de l'effort entrepris dans les années 1924-1928, très florissantes, ainsi que de la politique de développement des transports, qui avait été vigoureusement poursuivie pendant la crise grâce aux prêts octroyés aux colonies françaises en 1913.

Toutefois, étant donné que l'allocation de ces points coïncide avec la période de dépression la plus grave, ils servirent essentiellement non à promouvoir l'expansion des programmes, mais plutôt à compenser, quoique très partiellement, le déficit local, surtout au Cameroun (où les camps de travail furent abandonnés) et en Afrique-Occidentale française, où plus de la moitié des opérations continuèrent à être financées par la fédération, dont les ressources étaient très limitées. En outre, cette politique de prêts massifs mena à un accroissement rapide de la dette interne au moment même où les recettes des budgets coloniaux s'effondraient à cause du déficit des revenus douaniers.

Ainsi l'évidente transformation économique qui eut lieu pendant cette période fut-elle réalisée et payée par la paysannerie, étant donné que l'accroissement des impôts producteurs coïncida avec le moment où les prix atteignaient leurs niveaux les plus bas et où, en conséquence, les salaires des travailleurs ruraux baissaient. On considère généralement que l'accroissement des recettes des impôts et le développement du secteur salarié de la population agricole (qui vint remplacer peu à peu le travail

forcé) devaient être liés à l'expansion des cultures spéculatives. Toutefois, ces cultures servirent essentiellement à lancer un processus de différenciation sociale en permettant l'apparition d'une classe de « nouveaux riches » locaux, petits propriétaires terriens et entrepreneurs commerciaux, qui gagnaient de l'argent en profitant de la misère et de l'endettement de la majorité. Par exemple, il est significatif que, pendant les années de crise, l'épargne augmenta considérablement dans les pays africains, qu'il s'agisse du nombre des comptes-épargne ou de la valeur des dépôts. Cette croissance de l'épargne renvoie évidemment aux petites classes moyennes de « compradores », qui comprirent bien vite, grâce aux conditions commerciales relativement favorables, que leur statut dépendait de la rapidité avec laquelle ils adopteraient les règles du jeu capitaliste.

D'un autre côté, pour la masse des petits paysans pauvres, la situation s'aggrava. Les Africains durent puiser dans leurs maigres réserves, hypothéquer leurs terres et devenir des métayers selon les systèmes des « deux tiers » et des « trois quarts » (l'*abusa* des plantations de cacao de la Côte-d'Ivoire). Il n'était plus nécessaire de les obliger à travailler par des lois strictes et obligatoires. À partir de 1931, le manque d'argent (celui-ci ne pouvait plus être évité) devint aigu; les paysans pouvaient de moins en moins revenir au mode de subsistance traditionnel fondé sur les cultures vivrières, car celles-ci leur permettaient à peine de survivre. Ils n'avaient, strictement parlant, plus le choix⁴⁰.

Pénurie de vivres, famines et épidémies

Une des caractéristiques de cette période fut la gravité des pénuries de vivres.

L'économie de guerre des années 1915-1918 eut une série de lourdes implications — le pas le plus nocif fut franchi quand on réquisitionna des vivres pour la métropole au moment même où les troupes (10 000 hommes seulement en Afrique-Équatoriale française, mais un peu plus de 160 000 en Afrique-Occidentale française) vidaient les campagnes. Au Gabon, le quart seulement de la production obligatoire fut laissé à la consommation locale. On exporta même le manioc du Moyen-Congo et d'Oubangui-Chari: 210 tonnes en 1915, 157 tonnes en 1917⁴¹. En Afrique-Occidentale française, ayant décidé d'exporter les produits de base, l'administration vida ainsi les greniers de réserves, déjà éprouvés par la succession de deux années de demi-sécheresse (1911-1912) et d'une année d'aridité totale (1913), qui s'était étendue dans toute la zone soudanienne, du Sénégal au Ouadaï et au Tchad. De la disette périodique, on passa à la famine meurtrière (sans doute de 250 000 à 300 000 victimes)⁴², tempérée seulement par les 4 000 tonnes

40. Pour l'Afrique-Équatoriale française, voir G. G. Reste, *Rapport économique au Ministère des colonies*, Brazzaville, 24 juin 1937, Archives nationales, section d'outre-mer, Paris (ANSOM), Fonds Guerut, 827. Pour l'Afrique-Occidentale française, voir le rapport d'E. Giscard d'Estaing au Ministère des colonies sur sa mission en Afrique-Occidentale française, 1931-1932, ANSOM, *Affaires politiques*, p. 539. Voir C. Coquery-Vidrovitch, 1977 et (dir. publ.), 1976.

41. Voir circulaire du 13 février 1915, AEF; C. Coquery-Vidrovitch, 1972, p. 492.

42. J. Suret-Canale, 1964, p. 169-172.

de céréales que le Soudan français (actuel Mali) n'avait eu ni les moyens ni le temps d'expédier en France⁴³.

Tableau 11. *Afrique-Occidentale française: exportations vivrières soumises au régime de la réquisition (en milliers de tonnes).*

	1916	1917	1918	1919	TOTAL
Maïs	1,5	4,6	—	—	6
Mil	9,6	3,6	1,3	1,6	16,2
Paddy et riz	—	2,7	—	—	3
TOTAL	11,3 ^a	11,1 ^b	3,2 ^b	3,3 ^b	25,2

Source: Annuaire du gouvernement général de l'AOF, 1917-1921, Paris, Larose, 1921, p. 55.

a. Y compris bois, cola, gonakié.

b. Plus haricots.

En Afrique-Équatoriale française, où les ventes forcées se prolongèrent dans la décennie suivante pour approvisionner le chantier du Congo-Océan, la famine, amorcée depuis 1918, gagna la moitié nord du pays (Woleu-Ntem) entre 1922 et 1925: la population fang s'en trouva probablement réduite de moitié: 140 000 individus (?) réduits à 65 000 en 1933⁴⁴. Les populations africaines furent alors la proie des épidémies: recrudescence de la variole et surtout extension de la grippe espagnole importée d'Europe, qui fit peut-être disparaître un dixième de la population de l'Afrique-Équatoriale française⁴⁵.

Sans connaître ce paroxysme, le problème des famines par pénurie vivrière due au système colonial fut une constante de la période: on le retrouve, par exemple, en 1928-1929 au Rwanda, «grenier» du Congo belge, à la suite d'une nouvelle sécheresse⁴⁶. C'était bien le signe de la fragilité du pays, que la traite épuisait en dépit du gonflement des chiffres d'exportation.

En 1930, on retrouva des situations de famine aiguë, comme celle du Niger, dont les Zerma-Sonrai gardent un souvenir atroce: à l'origine, une invasion de sauterelles, mais le système colonial fit tout pour l'aggraver, comme en témoignent les rapports de l'époque, pleins d'une autocritique sévère: des charges fiscales démesurées (passées en dix ans de 1,25 à 7 F) encourageaient l'exil vers la Gold Coast au détriment des tâches vivrières. Le travail forcé, accentué depuis 1927 par l'implantation administrative à Niamey et le prolongement du chemin de fer, ne tenait aucun compte d'un calendrier agricole que la précarité des pluies rendait particulièrement contraignant. Les greniers à mil, non obligatoires, dépendaient exclusivement des chefs de canton... En 1931, le refus d'abaisser la capitation et la pratique de son paiement collectif, qui obligeait les paysans à cotiser pour les déserteurs et

43. H. C. Cosnier, 1921, p. 253.

44. G. Sautter, 1966, p. 859, 864 et 871.

45. Huot, Marzin, Ricau, Grosfillez, David, 1921.

46. Ce qui n'empêcha pas l'essor ultérieur des exportations de manioc, passées de 239 à 2 515 tonnes entre 1930 et 1934. P. de Dekker, *op. cit.*

les morts, conduisirent à une situation, où, comme le signale un rapport, « des villages entiers disparurent et une classe d'âge [...] fut à jamais décimée⁴⁷ » avec, dans certaines zones, une mortalité supérieure à 50 %.

Dans l'ensemble, néanmoins, la catastrophe fut moins spectaculaire. Les famines furent enravées grâce aux progrès des moyens de transport, les épidémies par les premières campagnes sanitaires. Néanmoins, la chute des prix et l'arrêt du travail furent partout cruellement ressentis : « C'est sur le prix payé au producteur que la baisse se fit le plus lourdement sentir. Le pouvoir d'achat de l'indigène se réduisit dans des proportions que les crises antérieures n'avaient jamais connues⁴⁸ ».

Il est révélateur qu'en Afrique francophone l'immigration urbaine à grande échelle commença exactement au moment de cette grande crise. Malgré la stagnation générale de la croissance de la population (en Afrique-Occidentale française, 14,4 millions d'habitants en 1931 et 14,6 millions en 1936), les villes et les cités commencèrent à être submergées par l'afflux massif de paysans misérables, et cela, en dépit du fait que la situation de l'emploi y était critique : en 1936, par exemple, il n'y avait toujours pas plus de 167 000 salariés en Afrique-Occidentale française, c'est-à-dire à peine un peu plus de 1 % de la population. Toutefois, entre 1931 et 1936, les populations de Dakar et d'Abidjan augmentèrent de 71 %, tandis que celle de Conakry doublait. Encore plus révélateur est le cas d'une petite bourgade appauvrie de l'intérieur, Ouagadougou, qui vit sa population cesser de diminuer et s'accroître d'un tiers pendant la même période.

La stagnation généralisée de la croissance démographique pendant cette période indique bien que la pauvreté y prévalait, car les dépenses sociales, elles, par contraste, tendaient partout à augmenter : témoin l'accroissement des dépenses pour la santé, celui du nombre des dispensaires et des facilités médicales, qui contribuèrent effectivement à faire reculer les fléaux traditionnels (trypanosomiase, maladies vénériennes, lèpre). En revanche, les populations se montrèrent particulièrement vulnérables pendant la période 1931-1936, celle de la plus grande imposition — aux épidémies (« maux sporadiques » : grippe, variole, etc.). Il est très tentant de lier cet accroissement des maladies à l'état de profonde détresse et de misère physique dans lequel se trouvait une population affaiblie et sans défense⁴⁹.

Le bilan économique

Du fait de leur maintien sous le contrôle rigoureux de l'administration et de leur très faible participation aux transformations socioéconomiques, les populations se trouvaient, à l'issue de la période, en porte à faux avec un système qui était, lui, en pleine mutation.

47. Cité par F. Fuglestad, 1974, p. 25.

48. Société du Haut-Ogoué, compte rendu à l'Assemblée générale des actionnaires, 1930, archives de la société.

49. Voir C. Coquery-Vidrovitch, à paraître.

Le secteur privé

L'époque vit, en effet, l'essor de firmes puissantes qui avaient tout juste pris naissance au début du siècle. Le Congo belge était à la pointe de l'évolution. À la veille de la crise, on comptait dans le pays 278 entreprises industrielles et commerciales, 36 sociétés étrangères représentées, sans compter une poussière de comptoirs locaux appartenant à des particuliers (au total, le nombre d'établissements s'était accru d'un tiers en trois ans, passant de 4 500 en 1926 à 6 600 en 1929).

Tableau 12. *Les sociétés belges installées au Congo en 1929.*

	Transport	Banque	Mine	Agriculture et industrie	Commerce (et éventuel- lement agriculture et industrie)	Forêt (ou forêt et agriculture)
Nombre	23	24	27	125	88	9
Capitaux (en millions de francs)	2 167	1 037	951	1 982	1 196	105
Capital moyen par société	94	43	35	16	14	12

Source: F. Passelecq, 1932, p.362.

De 1919 à 1930, le montant des capitaux investis s'était accru d'un milliard de francs-or — dont un milliard redevable aux émissions coloniales. Le portefeuille de l'État (évalué à 16 milliards de francs-or en 1928, valeur boursière tombée à 5 milliards en septembre 1930 et ramenée à un tiers de l'actif détenu par le secteur privé) était alors estimé à la moitié de la valeur des titres congolais possédés par des particuliers. Mais, bien que les secteurs couverts fussent déjà diversifiés, l'impulsion majeure était venue des activités minières et ferroviaires: quatre groupes principaux (Société générale, Empain, Cominière et Banque de Bruxelles) assuraient, avec plus de 6 milliards, près de 75% du capital⁵⁰; le principal, la Société générale, en assumait à lui seul la moitié, contrôlant trois compagnies de chemin de fer, trois compagnies générales, deux banques, douze compagnies minières, six plantations, trois compagnies financières, onze compagnies industrielles et commerciales et une compagnie immobilière, c'est-à-dire presque toute la production minière (cuivre, diamant, radium, une bonne partie de l'or), l'ensemble de l'industrie du ciment et les principaux équipements hydroélectriques⁵¹.

Son succès était lié au niveau productif de ses mines, parmi lesquelles dominaient:

50. S. H. Frankel, 1938, p.292.

51. En outre, la Société générale participait largement à sept autres compagnies, et était représentée au conseil d'administration d'une quinzaine d'autres. *Ibid.*, p. 294.

— l'Union minière du Haut-Katanga (cuivre), née en 1906 d'une convention avec le Comité spécial du Katanga; ce comité, héritier lui-même de la Compagnie du Katanga (1891), avait reçu de l'État, en 1900, la gestion économique de la zone et était entré en activité avec l'arrivée du rail à Élisabethville (actuelle Lubumbashi) en 1910;

— la Forminière (diamant du Kasai), dont la prospection avait débuté en 1907 et l'exploitation en 1914.

Il contrastait avec la relative inactivité des autres compagnies concessionnaires, dont la plupart n'avaient pas réuni suffisamment de capitaux pour exploiter leurs trop vastes superficies.

Cela était particulièrement vrai, on le sait⁵², de l'Afrique-Équatoriale française, paralysée depuis 1900 par un malencontreux régime concessionnaire de trente ans, qui avait bradé le territoire à une quarantaine d'énormes sociétés à monopole dont la plupart s'étaient déjà effondrées à la veille de la première guerre mondiale. Quelques-unes parmi les rares survivantes s'étaient muées en sociétés strictement commerciales (Société du Haut-Ogoué, dans la moitié orientale du Gabon; Compagnie propriétaire du Kouilou-Niari, rachetée par les frères Lever en 1911), ou en vagues exploitations de palmeraies restées dans un état rudimentaire (Compagnie française du Haut et du Bas-Congo). D'autres avaient servi à proroger tardivement un absurde régime de contrainte et de misère sur des produits non rentables ou même déjà condamnés (Compagnie forestière Sangha-Oubangui, au capital de 12 millions de francs pour un monopole portant sur 17 millions d'hectares, regroupant onze anciennes compagnies concessionnaires du Moyen-Congo et de l'Oubangui-Chari, qui imposa son monopole sur la cueillette de caoutchouc jusqu'en 1935). En revanche, le diamant oubangien, découvert depuis 1913, n'entra pas en exploitation avant les années 1930. Le seul « boom » avait été au Gabon celui du bois d'okoumé, matière première de l'industrie du contreplaqué née de la première guerre mondiale.

À la veille de la crise, 107 entreprises totalisaient un capital nominal de 309 millions de francs qui, en francs-or, avait à peine doublé depuis 1913 (où le capital sociétaire privé atteignait 70 millions). Le rôle moteur restait imparti à l'État, signe d'un pays réputé pauvre, où le secteur privé avait, de longue date, abandonné à la puissance publique la charge des énormes dépenses d'équipement.

On était loin du succès d'une firme comme Lever qui, à partir des premières plantations de palmiers à huile acquises au Congo belge (concession de 750 000 hectares de la SEDEC — Société des huileries du Congo belge — 1911), étendit bientôt son empire oléagineux à l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest (Gabon/Moyen-Congo, Nigéria, Cameroun). Unilever, finalement constitué en 1928 à la suite de la fusion de la firme britannique avec le trust germano-hollandais des margarines, développa, à côté de l'empire anglais de l'United African Company, toute une série de filiales françaises (Niger

52. Voir C. Coquery-Vidrovitch, 1972.

français Nosoco au Sénégal, Compagnie française de Côte-d'Ivoire, etc.) qui prirent surtout leur essor au tournant de la deuxième guerre mondiale⁵³.

En effet, l'Afrique-Occidentale française resta le domaine de firmes commerciales fondées sur l'agriculture d'exportation. Même en ce domaine, le retard sur le Congo belge était énorme.

Tableau 13. *Investissements dans les entreprises de l'Afrique-Occidentale française en 1943 (en pourcentage).*

	Commerce	Plantations	Forêt	Mines
Toutes les entreprises	38	18	12,5	7,5
Sociétés seulement	42,8	11-12	11-12	8,8

Source: Jean Dresch, 1952, p.232-241, d'après l'enquête réalisée par le Ministère des colonies en 1943, ANSOM, série Affaires économiques, carton 52.

En 1938, la fédération française ne comptait qu'une cinquantaine de firmes commerciales, dont le capital social n'excédait guère 600 millions de francs⁵⁴. Dix faisaient alors état d'un capital supérieur à 20 millions, parmi lesquelles deux seulement assumaient le tiers de l'ensemble: la Société commerciale de l'Ouest africain (SCOA), fondée en 1906 avec un capital de 125 millions de francs, et la Compagnie française de l'Afrique occidentale (CFAO), fondée depuis 1887 avec 75 millions de francs⁵⁵. Mais leurs investissements, restés inexistantes avant guerre, n'avaient guère excédé une moyenne de 10 à 20 millions de francs-or à elles deux dans les meilleures années, même s'ils représentaient en fin de période 10% du total investi en Afrique française⁵⁶.

C'est que la traite, qui consistait à rassembler et drainer vers les ports les produits du pays exportés bruts ou semi-bruts, et à répartir en échange les biens manufacturés d'importation surtout destinés à la consommation, était peu exigeante en capitaux. Certes, les années 1920 incarnèrent la période triomphante de l'« économie de traite », et l'inflation fut une source de profit majeur: de 1913 à 1920, le commerce extérieur de l'Afrique-Occidentale française passa de 277 à 1 143 millions de francs; en cinq ans, la valeur des cotonnades britanniques exportées vers l'Afrique quadrupla et, si l'on tient compte de la stabilité de la livre, augmenta de 800% par rapport aux prix français de 1914. En quelques années, SCOA et CFAO essaimèrent dans l'ensemble de l'Afrique occidentale et, dès 1924, elles avaient atteint leur configuration à peu près définitive (SCOA: 140 comptoirs, 145 en 1930, 250 en 1940; CFAO: 141 comptoirs, 191 en 1930, 411 en 1939). Mais elles opéraient aussi bien

53. M. Sherril, 1973, p.48.

54. M. Tupinier, 1940.

55. En 1945, la capitalisation boursière des deux firmes représentait 84% de celle des sociétés commerciales cotées en Afrique-Occidentale française et 52% de celle de l'ensemble des entreprises. Voir P. Valdant, 1946, p.269.

56. Sur l'histoire des deux firmes, voir C. Coquery-Vidrovitch, 1975.

dans les territoires britanniques, dont le commerce était plus dynamique: palmistes et étain du Nigéria pour la CFAO, cacao de la Gold Coast pour la SCOA; cette dernière y consacra bientôt un tiers de son chiffre d'affaires.

Si la crise fut durement ressentie, c'est que la prospérité, en grande partie spéculative, résista d'autant moins à l'effondrement des cours que la diversification des activités n'était guère amorcée; l'industrialisation était encore à peu près nulle, et la traite traditionnelle constituait encore, à la veille de la deuxième guerre mondiale, l'essentiel des activités de l'Afrique-Occidentale française.

Quant aux colonies portugaises, elles n'avaient guère réussi encore à opter entre ces différentes formules. Le Mozambique se trouvait dans un état de médiocrité générale; il continuait à subir largement le régime concessionnaire, où, à côté du pillage relativement efficace de la Compagnie du Mozambique ou des assez bonnes terres sous-concédées par la Compagnie du Zambèze, la Compagnie Niassa avait perdu son monopole en 1929 en raison de ses résultats désastreux⁵⁷. Il résista très mal à la crise (la valeur des exportations tomba de moitié entre 1929 et 1933). En Angola, la première tentative d'exploitation minière fut celle de la Diamang, à capitaux belges et anglais, qui faisait depuis 1920 figure de soutien financier majeur de la colonie en dépit du caractère encore très limité de son apport (600 000 livres sterling en 1929, soit le quart de la valeur des exportations angolaises): exemptée de taxes et de douane, la société, qui disposait de façon exclusive du travail et du marché, forgeait déjà son empire monopolistique.

Équipement et production

En ce qui concerne l'équipement et la production, le bilan économique restait encore maigre à la fin de cette période. L'œuvre majeure avait été celle du chemin de fer, pour lequel l'État avait partout suppléé ou largement financé les anciennes compagnies privées. Le réseau du Congo belge s'était considérablement étendu: les investissements dans ce domaine étaient passés de 480 millions de francs-or en 1920 à 535 millions en 1935 et la longueur du réseau de 1 940 km à 2 410 km. Au total, en 1934, le gouvernement avait garanti le capital ferroviaire jusqu'à concurrence de 2 271 millions de francs. La charge correspondante s'élevait en 1934 à 103 millions de francs⁵⁸. Le programme avait essentiellement consisté à étendre le réseau, autour des mines, en réalisant la jonction du Katanga avec le système rhodésien (1918), avec le Bas-Congo (1928) et vers Benguela (après 1930). Mais le bilan financier restait catastrophique (avec un revenu annuel moyen de l'ordre de 1 %), sauf pour le chemin de fer du Katanga, dont le tonnage était assuré à 85 % par le cuivre. C'est que le chemin de fer continuait d'être envisagé comme une « affaire » plutôt que comme un service public. On visait moins l'effort du trafic que celui des profits, par l'exploitation de tarifs prohibitifs protégés par l'interdiction de la concurrence rail/

57. E. Böhm, 1938, p. 155.

58. S. H. Frankel, 1938, p. 407, 414.

route⁵⁹ qui freinaient la production, surtout en période d'effondrement des prix. C'était, évidemment, l'intérêt des colonies portugaises, qui, avec 2 348 km de voie ferrée en Angola et 1 936 au Mozambique en 1930, tiraient la majeure partie de leurs ressources de leur fonction de transit (80% du commerce extérieur total du Mozambique)⁶⁰.

En Afrique-Équatoriale française, les projets ferroviaires grandioses lancés en 1913 (y compris le chemin de fer gabonais et la liaison Congo-Tchad)⁶¹ aboutirent à la construction laborieuse et coûteuse, en hommes et en argent, du Congo-Océan (moins de 500 km de 1922 à 1934), qui débloqua le territoire jusqu'alors dépendant du Congo belge. L'Afrique-Occidentale française, en revanche, qui souffrait de sa pauvreté minière, effectua seulement quelques travaux de prolongement sur un réseau inarticulé de tronçons plus anciens, perpendiculaires à la côte et révélateurs du caractère archaïque, fragmentaire et extraverti de l'exploitation: 550 km (341 miles) de 1921 à 1934, sur un total exploité de plus de 3 500 km.

La grande nouveauté fut la création en pays de savane d'un réseau routier qui, en mettant un terme aux ravages du portage à dos d'homme, transforma les conditions de la collecte et de la distribution des produits. Le réseau oubanguien (Afrique-Équatoriale française) fut entrepris à partir de la guerre et comptait 4 200 km en 1926. Cependant, les véhicules peu nombreux qui l'empruntaient y restèrent longtemps exclusivement utilitaires: moins de 1 000 véhicules en 1930, 1 500 en 1931, 2 850 seulement en 1945, dont 600 voitures de tourisme⁶².

L'Afrique-Occidentale française, surtout, suppléa par la route aux déficiences ferroviaires: en 1937, 27 000 km étaient ouverts à 17 229 véhicules, dont près de 10 000 camions et camionnettes; ponts et chaussées et aménagements portuaires absorbèrent, entre 1926 et 1934, presque autant de capitaux que le chemin de fer (475 millions de francs contre 520 millions)⁶³.

Néanmoins, l'infrastructure mise en place n'eut guère le temps de se répercuter sur les volumes exportés avant la crise. Certes, un certain nombre de territoires offraient une gamme étendue de produits: coton, café, canne à sucre, sisal et maïs d'Angola, auxquels on pouvait ajouter, au Mozambique, noix de coco, arachide et riz; bois du Gabon et de Côte-d'Ivoire; bananes de Guinée... Mais l'exportation continuait de reposer à peu près exclusivement sur les minerais et sur les oléagineux. Peu de territoires présentaient une situation aussi favorable que le Congo belge, dont l'essor reposait, au mieux, sur deux ou trois groupes de produits, qui étaient, du moins, déjà partiellement transformés: on note le progrès des huiles végétales (2 500 tonnes en 1914, 9 000 tonnes en 1921, 65 000 tonnes en 1930) et des exportations de

59. Chacun des secteurs jouissait d'un monopole. Voir *Monopole des transports automobiles délimité entre 1928 et 1934*, rapport du Sénat belge n° 108, 1935, cité par S. H. Frankel, 1938, p. 409-411. Politique analogue à celle des territoires britanniques, où, par exemple, en Gold Coast, le gouvernement interdisait, à la même époque, aux planteurs d'expédier leur cacao par camions afin de garantir les bénéfices du chemin de fer. Voir G. B. Kay (dir. publ.), 1972, p. 431.

60. D'après les tableaux de S. H. Frankel, 1938, p. 369.

61. C. Coquery-Vidrovitch, 1972, p. 286.

62. *Ibid.*, 284.

63. *Annuaire statistique de l'AOF*, *op. cit.*, dans source tableau 9.

civre, qui triplèrent entre 1922 et 1931 (de 43 000 tonnes à 120 000 tonnes) avant de retomber l'année suivante à 54 000 tonnes à la suite d'une réduction de la production décidée par des accords internationaux.

Tableau 14. *Congobelge : valeur des exportations (en pourcentage).*

Produits	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935
Minerais	61	61	60	67	70	60	54	59	62
Produits du palmier et huile de palme	20	19	17	14	11	17	—	—	12
Coton	5	8	9	8	8	8	—	—	11
TOTAL	86	88	86	89	89	85	54	59	85

Source : S. H. Frankel, 1938, p. 289-301.

Certes, l'Angola apparaissait potentiellement presque aussi bien doté, mais l'incurie portugaise laissa sa production agricole irrégulière livrée aux aléas climatiques et spéculatifs, ce qui la fit stagner pendant dix ans⁶⁴.

Quant à l'Afrique-Équatoriale française, elle émergeait tout juste du monopole forestier gabonais, qui assurait un peu plus de 400 000 tonnes de ses exportations en 1930. Bien que le tonnage exporté du Cameroun eût triplé depuis 1923 (de 48 000 à 124 000 tonnes), l'exploitation du pays démarrait à peine en 1934 (valeur exportée de 73 millions de francs, dont près de 60 % en cacao et produits palmistes). Enfin, l'Afrique-Occidentale française, en dépit de l'apparition encore timide de quelques nouveaux produits, dépendait encore pour plus de la moitié de l'arachide sénégalaise, toujours exportée à l'état brut pour sa quasi-totalité.

Tableau 15. *Afrique-Occidentale française : valeur des exportations (en pourcentage).*

Produits	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936
Arachides	52,7	47	46	47	38	42	49	53	53
Produits du palmier et huile de palme	13	14	14	13	12	6,5	6	8	10
Bois	7,5	6	7,5	5,5	4,5	3	3	3	1,6
Cacao	9	8	9,5	10	16	13	11	8	7,7
Café	—	—	—	—	—	—	—	0,3	0,3
Bananes	—	—	—	0,1	0,3	0,4	0,4	0,3	0,4
TOTAL	88,2	75	77	76,6	70,8	64,9	69,4	72,6	73

Source : « L'évolution des exportations de l'AOF », *op. cit.* dans la source du tableau 8.

64. *Ibid.*, p. 371-373.

Conclusion

En somme, le bilan économique à la fin de l'entre-deux-guerres se révélait négatif aussi bien du point de vue des colonisateurs (production effondrée et peu diversifiée) que du point de vue africain (misère et désarroi des populations). Néanmoins, malgré les apparences, l'infrastructure mise en place et des structures telles qu'un appareil de production plus souple avaient profondément modifié le paysage économique. À cet égard, la crise de 1930 fit prendre conscience de la nécessité d'une politique menée par l'État. Elle imposa l'idée d'une planification coloniale, dans laquelle la division internationale du travail servait à justifier l'organisation de zones de production spécialisées et intensifiées. Bref, le capitalisme d'État tel que le concevaient les puissances coloniales (et particulièrement la France) visait à intégrer le monde colonial, resté jusqu'alors relativement à la périphérie, dans le système mondial de production et de distribution des biens.

Un autre trait caractérise cette période: le renversement de la courbe démographique. Dans le cas des territoires francophones du moins, il semble que la tendance à la diminution fut stoppée vers le milieu des années 1920. La guerre avait révélé à la fois le réservoir de ressources humaines que représentait l'Afrique et les dangers qui la menaçaient, au moment même où le « développement » des territoires provoquait une plus grande demande de travail. Vers la fin des années 1930, on estime que l'explosion démographique n'avait pas encore commencé. La reprise de la croissance de la population, cependant, aide à accélérer le processus de reprise. De fait, l'exploitation coloniale recommença bientôt avec une vigueur renouvelée, mais les populations, désormais sur le point de s'intégrer à l'économie moderne, se préparaient à agir autrement qu'en instruments passifs ou rebelles de la loi coloniale. Certes, les colonies portugaises, où le relais capitaliste était pris par la Grande-Bretagne ou l'Union sud-africaine, restaient misérables; le paternalisme belge, volontiers investisseur, se doublait d'un refus systématique de promotion interne pour les Africains.

La France, pour sa part, avait enfin compris qu'il fallait contribuer massivement à l'investissement dans la production, même si cet investissement ne rapportait pas de bénéfices immédiats. Dès 1936, le gouvernement du Front populaire élaborait un programme colonial cohérent, à la fois réformiste et moderniste. Bien que le manque de fonds empêchât d'aller très loin dans cette direction, cela introduisit dans les fédérations françaises les toutes premières réformes qui permirent la formation de syndicats et de partis politiques africains.